

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 3 décembre 2012 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre Conseil à 19h30.

Sont présents : MM. Hugues Grégoire, Rhéol Bissonnette, Normand Payeur, Gabriel Savoie, Roger Cyr formant quorum sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Nathalie Laflamme, directrice générale / secrétaire-trésorière.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes du 5 novembre 2012.
3. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
4. Adoption des comptes du mois.
5. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
6. Correspondance.
7. Période de questions.
8. Rapport de la MRC.
9. Rapport des conseillers.
10. Rapport de l'inspecteur.
11. Politique municipale en matière de sécurité civile.
12. Avis de motion du règlement 308 relatif aux nuisances.
13. Suivi travaux AEVT.
  - 1- Montant à verser au MDDEFP pour le puits P2.
  - 2- Directive de chantier # CIV-04.
  - 3- Restrictions épandage pour les puits P1 et P2.
  - 4- Demande à la CPTAQ pour utilisation autre qu'agricole : servitude de passage Plantations Gabriel Savoie inc., Dany Guay, 9113-6309 Québec inc et Clermont Desbiens Jacinthe Gauthier.
14. Approche du médecin de Ste-Agathe.
15. Servitude sur le terrain de Mme Yolande Bernier.
16. Souper champêtre de l'Office de Tourisme de la MRC le 8 février.
17. Refinancement des règlements 249 et 266.
18. Entente intermunicipale en matière de loisirs avec la Ville de Thetford Mines.
19. Demande de commandite spectacle de Noël du 30 novembre.
20. Date fixant l'adoption du budget 2013.
21. Adoption du budget 2013 du service incendie.
22. Achat pour le service incendie.
23. Adoption du montant à verser à l'OMH pour 2013.
24. Portable.
25. Nouvelle entente intermunicipale afin de modifier la date de fin de la Régie des Matières résiduelles des Mines et des Lacs.
26. Fermeture du bureau municipal – période des Fêtes.
27. Varia.
  - 1- Drapeau du Québec à la caserne incendie.
28. Fermeture de la séance.

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

249-12-12

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

### **ADOPTION DES MINUTES DU 5 NOVEMBRE 2012**

250-12-12

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2012 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les minutes du 5 novembre 2012 soient acceptées et signées.

**AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

M. Chabot fait le suivi.

**LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS**

251-12-12

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

**POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS :**

Adm. gén. :	8 821.95 \$
Incendie :	2 125.19
Voirie :	26 804.13
Hygiène du milieu :	2 534 330.77
Bien-être :	78.76
Urbanisme :	247.25
Loisirs :	3 708.29
Salaires :	8 849.88
Paielements directs :	3 460.52

<b>TOTAL</b>	<b>2 588 426.74 \$</b>
--------------	------------------------

**RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

252-12-12

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

**CORRESPONDANCE**

Deux documents ont été remis au sujet du réseau cyclable régional (création et coûts).

Elle est déposée aux archives pour consultation.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Robert Gosselin est venu déposer une pétition demandant la conservation de la voie de contournement reliant la rue Cyr à la route 271 Sud. Ce dossier est à l'étude par le Conseil.

### ***RAPPORT DE LA MRC***

Un résumé de la séance du mois de novembre du conseil des maires a été fait.

Présentation du document : « Voirie locale : plan d'intervention en infrastructures routières locales. » Ce plan permettrait de se doter d'un plan quinquennal d'intervention sur les routes que les municipalités locales identifieront comme ayant une grande importance socioéconomique. La subvention pour ce programme sera versée à la MRC.

### ***RAPPORT DES CONSEILLERS***

#### ***M. Gabriel Savoie***

**Politique familiale** : les pochettes de Bienvenue devraient être remises autant aux nouveaux arrivants propriétaires que locataires. Le mode de distribution est à l'étude.

La formule rencontre déjeuner parrainée par le CLSC sera de retour en janvier. Le sujet sera le bénévolat dans ma municipalité.

#### ***M. Rhéol Bissonnette***

**OMH** : adoption du budget 2013. Le montant plus élevé des dépenses provient des modifications qui devront être faits suite aux travaux nécessaires pour les branchements aux services aqueduc et égout.

**Bibliothèque** : la présidente est déçue du fait qu'il n'a pas été mentionné le bénévolat et autres activités réalisés par la bibliothèque dans le spécial MAGvision.

### ***RAPPORT DE L'INSPECTEUR***

**Patinoire** : qui s'en occupe; municipalité ou Loisirs. Hugues en discute avec le comité des Loisirs et informera l'inspecteur.

**Eau potable** : niveaux sont bons.

### ***POLITIQUE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE***

253-12-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les salles de coordination et de presse soient installées aux endroits suivants :

- En premier choix : à la salle l'Amicale du Centre culturel, 425 Principale
- En deuxième choix : à la caserne incendie, 705 Principale.

### ***AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 308 RELATIF AUX NUISANCES***

**AVIS DE MOTION** est donné par M. Roger Cyr et appuyé par M. Rhéol Bissonnette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

qu'à une séance subséquente, le conseil de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adoptera le règlement 308 relatif aux nuisances.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion, une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil.

### **SUIVI TRAVAUX AEVT**

#### **MONTANT À VERSER AU MDDEFP POUR LE PUIITS P2**

254-12-12 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un montant de 4 298 \$ soit versé au MDDEFP afin d'obtenir leur autorisation pour le raccordement et l'exploitation du puits P-2 le tout selon les droits prévus à l'article 8 de l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement.

#### **DIRECTIVE DE CHANTIER # CIV-04 ET # CIV-05**

255-12-12 Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les directives de chantier # CIV-04 et # CIV-05, préparées par T.G.C. inc., soient adoptées, à savoir :

1. construction d'une fosse de rétention à la station d'épuration (sous-traitant, matériel, machinerie et main d'œuvre) : 5 600 \$
2. Installation d'un bypass au réservoir # 1 : 3 326 \$
3. Trop-plein extérieur et vidange au réservoir : 14 435 \$  
(taxes en plus pour ces 3 items)

QUE les items 1 et 2 sont subventionnables par le MAMROT selon le pourcentage établi dans l'entente;

QUE l'item 3 sera présenté au MAMROT afin que cette dépense soit aussi subventionnée;

QU'advenant un refus en regard de l'item 3, la dépense totale sera assumée entièrement par la Municipalité.

#### **RESTRICTIONS ÉPANDAGE POUR LES PUIITS P1 ET P2**

256-12-12 Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'aucun épandage, et ce peu importe la nature des substances, ne soit autorisé dans la zone d'interdiction d'application de pesticides et dans le périmètre de protection bactériologique et ce aussi dans le secteur des puits P1 et P2 (terrains acquis par la municipalité) sis dans la route des Chutes soit sur les lots 5 054 938 et 5 054 940.

QUE cette interdiction s'applique autant pour le terrain appartenant à la Municipalité qu'aux tiers concernés par les zones.

#### **DEMANDE À LA CPTAQ POUR UTILISATION AUTRE QU'AGRICOLE : SERVITUDE DE PASSAGE PLANTATIONS GABRIEL SAVOIE INC., DANY GUAY, 9113-6309 QUÉBEC INC. ET CLERMONT DESBIENS JACYNTHE GAUTHIER**

257-12-12 ATTENDU QUE La municipalité de Saint-Jacques de Leeds désire présenter une demande auprès de la Commission de protection du

territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'implantation de servitudes permanentes, les parties de lots suivantes :

- Partie du lot 5 054 936 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, en la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant 627,9 mètres carrés en superficie appartenant à Plantations Gabriel Savoie inc.;
- Partie du lot 4 449 001 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, en la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant 213,8 mètres carrés en superficie appartenant à Dany Guay;
- Partie du lot 4 449 040 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, en la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant 219,5 mètres carrés en superficie appartenant à 9113-6309 Québec inc.;
- Partie du lot 4 449 000 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, en la municipalité de Saint-Jacques de Leeds, et totalisant 148,7 mètres carrés en superficie appartenant à Clermont Desbiens et Jacynthe Gauthier;

ATTENDU QUE la Loi stipule que toute demande à la Commission doit être accompagnée d'une recommandation de la municipalité concernée sous forme de résolution motivée en fonction des critères de l'article 62 de la Loi;

ATTENDU QUE le potentiel agricole des parties de lots concernées et de celles avoisinantes est relativement faible, étant majoritairement de classes 4 et 7;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à l'autorisation de la CPTAQ de l'implantation d'un premier puits autorisée le 4 juin 2008 au dossier 354246;

ATTENDU QUE cette demande fait suite à l'autorisation de la CPTAQ de l'implantation d'un second puits autorisée le 10 octobre 2012 au dossier 402733;

ATTENDU QUE la partie de lot 5 054 936 consiste en l'implantation d'un droit de passage permettant à la Municipalité de circuler pour se rendre au lot 5 054 938 qui lui appartient;

ATTENDU QUE les parties de lots 4 449 001, 4 449 040 et 4 449 000 consiste en une servitude permanente pour l'installation de tuyaux reliés aux services municipaux d'égout et pluvial pour les résidents du secteur;

ATTENDU QUE le bâtiment d'élevage le plus rapproché de la partie de lot 5 054 936 est l'étable de M. Jean-Luc Routhier, située sur le lot 5 007 037, à environ 450 mètres du droit de passage projeté et qu'il n'y aura aucune limitation en ce qui concerne l'agrandissement de cette ferme ou l'augmentation du nombre d'unités animales qu'on y retrouve.

ATTENDU QUE le bâtiment d'élevage le plus rapproché des autres parties de lots (4 449 040, 4 449 001, 4 449 000) est l'étable de M. Éloi Mercier, située sur le lot 5 054 941, à environ 600 mètres des servitudes permanentes projetées et qu'il n'y aura aucune limitation

en ce qui concerne l'agrandissement de cette ferme ou l'augmentation du nombre d'unités animales qu'on y retrouve.

ATTENDU QUE la perte de sols sera nulle, puisque ces servitudes permanentes n'empêcheront pas les propriétaires d'exploiter les bandes de terrain délimitant lesdits droits de passage;

ATTENDU QU'il n'y aura aucune contrainte additionnelle pour les activités agricoles environnantes,

ATTENDU QUE la zone non agricole de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds n'a pu accueillir les puits recherchés;

ATTENDU QUE le site visé représente le site de moindre impact pour l'agriculture.

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale existante.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Hugues Grégoire et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds transmette à la Commission de protection du territoire agricole du Québec la demande, objet des présentes, et visant à obtenir l'autorisation d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, soit pour l'implantation de servitudes permanentes pour les services municipaux d'égout, pluvial et la protection des puits municipaux, une partie des lots 5 054 936, 4 449 040, 4 449 001 et 4 449 000 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Thetford, en la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, et totalisant 1 209.90 mètres carrés en superficie.

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

QUE la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds confirme à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, tel que requis par la Loi, qu'il n'existe pas d'espaces disponibles pour les fins recherchées à l'intérieur de sa zone non agricole.

### ***APPROCHE DU MÉDECIN DE STE-AGATHE***

Rencontre le 17 janvier 2013.

### ***SERVITUDE SUR LE TERRAIN DE MME YOLANDE BERNIER***

Dossier à suivre.

### ***SOUPER CHAMPÊTRE DE L'OFFICE DE TOURISME DE LA MRC LE 8 FÉVRIER***

258-12-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que deux billets soient achetés dans le cadre du souper champêtre 2013 de Tourisme Région de Thetford, tenu le 8 février 2013, au coût de 80 \$, chaque.

### ***REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS 249 ET 266***

259-12-12

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'offre qui lui est faite de **Banque Royale du Canada** pour son emprunt du 11 décembre 2012 au montant de 279 700 \$ par **billet** en vertu des règlements d'emprunt numéros 249 et 266, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

<b>30 500 \$</b>	<b>2.44 %</b>	<b>11 décembre 2013</b>
<b>31 300 \$</b>	<b>2.44%</b>	<b>11 décembre 2014</b>
<b>32 200 \$</b>	<b>2.44%</b>	<b>11 décembre 2015</b>
<b>33 100 \$</b>	<b>2.44%</b>	<b>11 décembre 2016</b>
<b>152 600 \$</b>	<b>2.44%</b>	<b>11 décembre 2017</b>

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

260-12-12

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds souhaite emprunter par billet un montant total de 279 700 \$ :

<b>RÈGLEMENT NUMÉRO</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
<b>249</b>	166 900 \$
<b>266</b>	112 800 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 279 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 246 et 266 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

QUE les billets soient datés du 11 décembre 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

<b>2013</b>	<b>30 500 \$</b>
<b>2014</b>	<b>31 300 \$</b>
<b>2015</b>	<b>32 200 \$</b>

<b>2016</b>	<b>33 100 \$</b>
<b>2017</b>	<b>34 000 \$ (à payer en 2017)</b>
<b>2017.</b>	<b>118 600 \$ (à renouveler)</b>

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 décembre 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 249, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

***ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE LOISIRS AVEC LA VILLE DE THETFORD MINES***

261-12-12

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines dispose de plusieurs infrastructures de loisir dont deux aréna, deux piscines intérieures, une maison de la culture et plusieurs terrains sportifs;

ATTENDU QU'il existe des disponibilités pour accueillir à l'intérieur des programmes réguliers offerts par la Ville, les clientèles provenant de la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds;

ATTENDU QUE la Ville peut, en vertu des dispositions des articles 468 et 469 de la Loi sur les cités et villes, conclure une entente relative à l'organisation du loisir;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds peut, en vertu des articles 412 a) et 412 b) du Code municipal, conclure une entente en matière de loisir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte l'entente intermunicipale en matière de loisir offerte par la Ville de Thetford Mines donnant l'accessibilité à sa **clientèle de 0 à 17 ans** aux activités aquatiques, sportives et culturelles, ateliers éclair offerts pendant la semaine de relâche scolaire à l'exception des programmes camps de jour et bibliothèque, offertes par le services des loisirs et de la culture de la Ville de Thetford Mines.

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds adhère à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013;

QUE le maire et/ou la directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer, pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds à signer ladite entente ainsi que tous les documents pouvant être reliés à cette entente intermunicipale.

***DEMANDE DE COMMANDITE SPECTACLE DE NOËL DU 30 NOVEMBRE***

262-12-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité verse un montant de 100 \$ dans le cadre du spectacle offert par les élèves de l'école de musique Micheline Nadeau tenu le 30 novembre.

***DATE FIXANT L'ADOPTION DU BUDGET 2013***



263-12-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2013 soient présentées et adoptées le 11 décembre 2012 à 19h30 à la salle l'Amicale.

***ADOPTION DU BUDGET 2013 DU SERVICE INCENDIE***

Reportée en janvier 2013.

***ACHAT POUR LE SERVICE INCENDIE***

264-12-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte les achats proposés par le directeur du service incendie auprès de Aréo-Feu (27 nov. 2012 / # 21 963) au montant de 6 654.87 \$.

QUE le montant de cette dépense soit payé selon le prorata prévu à l'entente intermunicipale liant les trois municipalités.

QUE les municipalités de Saint-Pierre-de-Broughton et de Kinnear's Mills ont été avisées de ces achats et répondront financièrement selon leur prorata respectif.

***ADOPTION DU MONTANT À VERSER À L'OMH POUR 2013***

265-12-12 Proposé par M. Rhéol Bissonnette et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte les prévisions budgétaires 2013 de l'OMH démontrant un déficit de 101 854 \$.

QUE La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte d'y participer financièrement au montant de 10 185 \$.

***PORTABLE***

266-12-12 ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour l'achat d'un portable, à savoir :

Mac Donald Informatique :	675 \$
Mégaburo :	629.99 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers que l'achat de ce portable soit fait auprès de Mégaburo.

QUE les frais de préparation (49.99 \$) ainsi que la série Office 2010 (183 \$) soit installée et que ces frais soient en surplus du coût d'achat.

***NOUVELLE ENTENTE INTERMUNICIPALE AFIN DE MODIFIER LA DATE DE FIN DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MINES ET DES LACS***

267-12-12 Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Hugues Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds approuve l'entente intermunicipale afin de modifier la durée de l'entente initiale signée le 11 novembre 2006 et approuvée par la Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, madame Nathalie Normandeau, le 7 mai

2007 afin de pouvoir procéder à la dissolution de la Régie des matières résiduelles des mines et des lacs.

QUE cette résolution annule la résolution 178-08-12 adoptée le 6 août 2012.

QUE le maire et/ou la directrice générale / secrétaire-trésorière, soient autorisés, et ils le sont par les présentes, à signer, pour et au nom de La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

**FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES**

268-12-12

Proposé par M. Normand Payeur et appuyé par M. Gabriel Savoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 21 décembre 2012 au 3 janvier 2013.

**VARIA**

**DRAPEAU DU QUÉBEC À LA CASERNE INCENDIE**

M. Savoie demande à ce qu'il soit changé étant donné son état.

**FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

269-12-12

Proposé par M. Gabriel Savoie et appuyé par M. Normand Payeur et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 21h00.

Philippe Chabot  
Maire

Nathalie Laflamme, g.m.a  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que La municipalité de St-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Nathalie Laflamme, g.m.a  
Directrice générale et secrétaire-trésorière